

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON**

**SEANCE DU 04 MARS 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 24 février 2025, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

**Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN**

**Présents** : MAXIMIN Christine (arrivée à 18 h 06), BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, ARNAUD Jérôme, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (départ à 19h30), BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor (arrivée à 18 h 12), METTAVANT Colette.

**Absents excusés** : BERTRAND Gina donne pouvoir à PEYRON Michel, ZAPATERIA Béatrice donne pouvoir à ARNAUD Jérôme, TETENOIRE Michèle donne pouvoir à GANDOIS Jean-Pierre, SILVE Wiebke donne pouvoir à PARPILLON Christian, COULOUMY Christian donne pouvoir à AUDIER Marc, DEPEILLE Zoïa donne pouvoir à BLANCHET Ouria, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEOD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, PELLISSIER Robert, RIFFAUD Jean-Louis.

**Absent non excusé** : SCARAFAGIO Stéphane.

**excusé** : SCARAFAGIO Stéphane.

**RAPPORT N° 2025/30 : Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2025 pour l'ensemble des budgets**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante.

Dans les communes et les groupements de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure des effectifs et précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités de budget primitif,
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La teneur du débat intervenu sur les orientations proposées apparaîtra dans le compte-rendu de séance qui sera soumis à l'approbation des membres du conseil communautaire à la prochaine séance.

Les orientations budgétaires concernent la Communauté de Communes de Serre-Ponçon avec l'ensemble de ses budgets annexes.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base d'un rapport (ROB) intervenu au sein du Conseil communautaire portant sur les orientations générales à retenir pour l'exercice 2025 tant pour le Budget Général que pour les budgets annexes de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon.

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**



La Présidente,

**Chantal EYMEOUD**